



DÉCISION DU MAIRE N° 2022/83

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique

Objet : Mission de coordination Sécurité Protection de la Santé (S.P.S.) – Aménagement de l'ancienne poste en maison de santé (3 cabinets médicaux) et en Police municipale – rue Michel Pérot à Saint-Nom-la-Bretèche

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'effectuer une mission de coordination SPS dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne poste en maison de santé (3 cabinets médicaux) et en police municipale, rue Michel Pérot à Saint Nom la Bretèche,

Considérant la consultation lancée le 28 octobre 2022,

Considérant les 3 offres réceptionnées dans les délais,

Considérant que la société QUALICONSULT, située boulevard des Chênes, 78280 GUYANCOURT, représentée par Monsieur LANSIAUX Pierre-Guillaume en sa qualité de Président, présente la meilleure offre au vu des critères définis,

DÉCIDE :

Article 1 : l'offre technique et financière de la société QUALICONSULT, située boulevard des Chênes, 78280 GUYANCOURT est acceptée,

Article 2 : le montant de la prestation s'élève à 1 910,00€ HT, soit 2 292,00€ TTC (TVA 20%),

Article 3 : les crédits afférents sont inscrits au budget communal.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 19 décembre 2022

Mis en ligne le 20.12./2022

Document rendu exécutoire le 20.12./2022

Certifié par le Maire

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre

Gilles STODNIA



Accusé de réception en préfecture
078-2178057 12-20221220-2022-83-AR
Date de réception préfecture : 20/12/2022